CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 28 septembre 2022. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 19 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absent excusé : 1 membre, absent : 0 membre.

POINT N° 222

VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DU GERPLAN 2022 DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Madame la Maire expose :

La ville de Sainte Marie aux Mines a inscrit 5 projets au GERPLAN intercommunal 2022 :

- 1 aide au maintien d'une activité de maraichage dans le Val d'Argent sur la plateforme « énergie » de la Ville de Sainte Marie aux Mines
- 1 état des lieux du foncier agricole de la Petite Lièpvre et le repérage des enjeux de transmission
- 1 valorisation du site du « Forestum »
- 1 valorisation du site du « Brézouard »
- 1 chantier pédagogique en espaces naturels « plantation de la sainte Catherine 2021 » site de la croix de mission

Afin de compléter les dossiers de demande de subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace, le conseil municipal doit valider le GERPLAN 2022 de la ville de Sainte Marie aux Mines en complément de la délibération de la Communauté de Commune du Val d'Argent et l'autorisation de démarrage anticipé pour les plantations de la Sainte Catherine 2021 des services de la CEA.

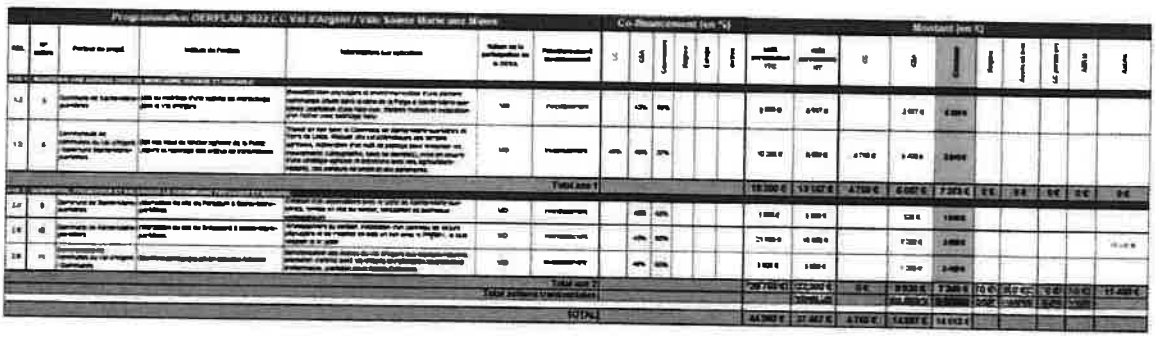

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Sur proposition de la commission « Espaces Naturels »,

APPROUVE le programme d'actions du GERPLAN 2022.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Maire

Noëllie HESTIN

Ville de Ste-Marie-aux-Mines Haut-Rhin-10

La secrétaire de séance

Adèle MARCHAL

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20220928-222-2022-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Délibération rendue exécutoire par publication en date du 10/10/2022